

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI
Index AI : NWS 22/04/99

DOCUMENT PUBLIC
Londres, juin 1999

APPELS MONDIAUX
Juin 1999

LIBYE / ARABIE SAOUDITE – RENVOI FORCÉ / TORTURE

Al Sayyid Mohammad Shabou, kinésithérapeute diplômé de l'université de Tripoli, est incarcéré depuis un an environ à la prison Abou Salim à Tripoli en Libye, sans avoir été inculpé ni jugé. Amnesty International a reçu des informations selon lesquelles il aurait été torturé en détention.

Al Sayyid Shabou et sa femme, Manal Hussein, tous deux nés en Libye, se sont vu accorder le statut de réfugiés par le Royaume-Uni en 1997. En janvier 1998, ils se sont rendus en Arabie saoudite avec leurs deux enfants, Mohammad (cinq ans) et Ahmad (six ans) ; ils étaient alors en possession de documents de voyage des Nations unies et comptaient aller en pèlerinage à la Mecque. Toute la famille a été arrêtée en mars 1998 par les autorités saoudiennes, puis renvoyée de force en Libye, en mai ou juin 1998, en raison officiellement des activités d'opposition islamiste d'Al Sayyid Shabou. Manal Hussein et les enfants ont été libérés après avoir été détenus quatre mois en Libye ; ils vivent depuis avec leurs proches à Tripoli.

! Écrivez au président Mouammar Kadhafi pour demander qu'Al Sayyid Shabou soit libéré, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction pénale prévue par la loi et jugé rapidement à l'issue d'un procès équitable. Demandez également qu'une enquête exhaustive soit rapidement menée sur les allégations de torture. Envoyez vos lettres à l'adresse suivante :

His Excellency Mu'ammarr al-Gaddafi

Leader of the Revolution

Office of the Leader of the Revolution

Tripoli

Jamahiriya arabe libyenne populaire et socialiste

MYANMAR – PRISONNIER D’OPINION

Saw Mra Aung, âgé de quatre-vingt-un ans, est détenu depuis neuf mois dans une « résidence d’État » du gouvernement située à l’extérieur de Yangon (ex-Rangoon). Cet homme a été arrêté en septembre 1998 après avoir été nommé président de l’Assemblée populaire symbolique qu’Aung San Suu Kyi, qui dirige la *National League for Democracy* (NLD, Ligue nationale pour la démocratie), avait prévu de rassembler. Quelque 220 militants de la NLD, parmi lesquels plus de 60 parlementaires, ont également été arrêtés à ce moment-là.

Saw Mra Aung, médecin à la retraite, a été élu au Parlement en 1990, en tant que président de l’*Arakan League for Democracy* (ALD, Ligue de l’Arakan pour la démocratie), organisation anciennement enregistrée qui représente l’ethnie rakhine bouddhiste. Il n’a jamais occupé son siège à l’Assemblée populaire (Parlement) : le gouvernement militaire a refusé de convoquer l’Assemblée parlementaire depuis que l’opposition a remporté plus de 80 p. cent des sièges aux élections de 1990.

Amnesty International pense que Saw Mra Aung est maintenu en détention pour des raisons d’ordre politique et le considère comme un prisonnier d’opinion. L’Organisation est particulièrement préoccupée par l’état de santé de cet homme en raison de son âge et du fait que, selon certaines informations, il aurait perdu du poids.

! Écrivez au général Than Shwe, qui préside l’instance dirigeante du pays, le *State Peace and Development Council* (SPDC, Conseil national pour la paix et le développement), pour demander que Saw Mra Aung soit libéré immédiatement et sans condition et reçoive des soins médicaux.

Envoyez vos lettres à l’adresse suivante :

Senior General Than Shwe, Chairman
State Peace and Development Council
c/o Ministry of Defence
Signal Pagoda Road
Yangon
Union du Myanmar

TOGO – EXÉCUTION EXTRAJUDICIAIRE¹

Des centaines de personnes, parmi lesquelles des soldats, ont été exécutées de manière extrajudiciaire par les forces de sécurité pendant la campagne pour l'élection présidentielle de juin 1998 ainsi qu'après l'annonce des résultats. Leurs corps ont échoué sur des plages du Togo et du Bénin voisin. Certains étaient menottés et au moins une victime portait un brassard de l'opposition.

Un pêcheur a déclaré à la délégation d'Amnesty International qui s'est rendue au Togo et au Bénin à la fin de l'année 1998 : « *Quand j'ai tiré les filets, j'ai trouvé un cadavre au milieu des poissons ; certains cadavres avaient des menottes, d'autres portaient des uniformes* ». Cette information a été confirmée par d'autres pêcheurs, en particulier à Grandpopo au Bénin, qui ont rapporté que les corps portaient des traces de blessures par balle. Des témoins ont fait état de mouvements inhabituels d'avions et d'hélicoptères constatés peu avant que les corps n'aient été retrouvés sur les plages. D'anciens soldats togolais réfugiés au Bénin ont reconnu le bruit caractéristique que font les avions de marque Buffalo utilisés par les forces de sécurité togolaises.

Bien que la presse togolaise ait signalé la découverte des corps et que plusieurs postes de gendarmerie aient été informés que des cadavres portant des menottes avaient été retrouvés, à la connaissance d'Amnesty International aucune enquête officielle n'a été ouverte sur ces homicides. Des exécutions extrajudiciaires étant régulièrement commises au Togo depuis de nombreuses années, Amnesty International craint que ces victimes n'aient été tuées en raison de leur opposition au gouvernement.

! Écrivez au président de la République du Togo pour lui demander qu'une enquête exhaustive et impartiale soit immédiatement ouverte sur ces exécutions extrajudiciaires, en vue de déterminer qui en sont les responsables et de rendre les corps aux familles.

Envoyez vos lettres à :

Monsieur le Général Gnassingbé Eyadéma

Président de la République

Palais présidentiel

Avenue de la Marina

Lomé

Togo

Fax : 00 228 21 1897

Courrier électronique : <http://www.republicoftogo.com/>

¹ Cet appel s'inscrit dans le cadre d'une campagne de trois mois sur le Togo. Plus de plus amples renseignements, consultez le document intitulé *Togo. État de terreur* (index AI : AFR 57/01/99).

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Worldwide Appeals: June 1999. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - mai 1999.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet : <http://efai.i-france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :
